

Agent privé de prévention et de sécurité

RNCP35168 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42822
Code(s) ROME	K2503, K1705, K2501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	16/12/2020
Date d'échéance	16/12/2022

Certificateur(s)

NOUVEL R FORMATION · SIRET : 80254529300028

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AENEAS CONSEIL	47961918100049	Former et organiser l'évaluation
NOUVEL R FORMATION	80254529300028	Former et organiser l'évaluation
SECOPROTEC	79087357400020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent privé de prévention et de sécurité assure la protection des biens et des personnes par une surveillance humaine ou au moyen de systèmes électroniques dans des locaux. Il peut travailler de jour comme de nuit, seul ou en équipe.

Il exerce dans le cadre des dispositions du livre VI du code de la Sécurité intérieure.

ACTIVITÉS VISÉES

Contrôler la conformité d'entrée et de sortie de personnes et de biens

Délivrer des autorisations d'accès (badges...) et renseigner les supports de contrôle

Filtrer des personnes ou des objets au moyen d'appareils de contrôle (portique détecteur de métal, ...)

Prendre en compte le PC de sécurité et le matériel mis à sa disposition

Appliquer les consignes liées à son activité

Mettre en œuvre les installations de vidéosurveillance

Gérer les alarmes et les événements et renseigner les documents écrits ou informatisés d'activité (rapports, mains courantes, registres de sécurité, déclaration...)

Recueillir et analyser les informations sur un incident et prévenir les services publics adaptés

Assurer l'accueil des personnes et gérer le contrôle des accès dans un établissement

Assurer les rondes de vérification, détecter les anomalies et intervenir dans le respect de la législation et de la réglementation

Assurer la sécurisation d'une manifestation à caractère festif, sportif ou culturel

Réaliser des palpations de sécurité sur une personne

Mettre en œuvre l'organisation des secours en cas de risque majeur
Stationner et circuler dans des locaux électriques dans le respect des règles de sécurité
Assurer la surveillance de locaux dans le cadre du risque incendie
Vérifier et réaliser l'entretien élémentaire des moyens de secours de la sécurité incendie
Détecter les dysfonctionnements liés au risque incendie
Déclencher l'alarme et alerter les secours adaptés
Mettre en œuvre les moyens d'extinction sur un départ de feu
Exécuter de façon efficace les gestes de premiers secours en attendant les secours
Mettre en œuvre les protocoles et alerter les forces de l'ordre dans le cadre de la menace terroriste

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Appliquer la législation, en contrôlant le cadre juridique de son intervention et les règles afférentes afin d'intervenir dans le respect des obligations relatives à l'exercice de la profession
Agir sur le terrain en ayant une connaissance parfaite des règles de sécurité (notamment détention et usage d'armes, légitime défense, liberté d'aller et de venir) de déontologie professionnelle (notamment techniques verbales, comportement adapté aux différentes missions) et des textes réglementaires définissant la profession, afin de garantir le respect des droits de chacun
Rédiger un rapport, un compte rendu ou main courante, en utilisant les procédures adaptées, afin de réaliser pour informer la hiérarchie des mesures et applications mises en œuvre,
Utiliser les caméras et systèmes de télésurveillance, en suivant les procédures, afin de détecter tout risque potentiel sur les biens, les lieux et les personnes et d'y répondre de façon appropriée,
Gérer le déclenchement d'une alarme, en suivant le protocole indiqué, afin de faire cesser le trouble détecté,
Réaliser un appel des secours extérieurs, en cernant le risque observé, afin d'obtenir un renfort adapté à la situation constatée,
Communiquer par le biais des principaux moyens de communication afin d'alerter et/ou de faire remonter les informations importantes à la hiérarchie ou aux autorités compétences
Détecter, par la surveillance, les comportements et actes portant offense aux biens ou aux personnes afin d'intervenir de manière appropriée,
Effectuer une ronde de sécurité en respectant les points névralgiques afin d'assurer la sécurité des lieux surveillés
Mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection, en tenant compte de l'environnement d'intervention notamment pendant les rondes de sécurité, dans le but d'assurer la sécurité des biens et des personnes ;
Mettre en place un dispositif de sécurisation de grands rassemblements (festifs, sportifs ou culturels) en observant et évaluant la zone afin d'éviter tout incident (débordement, attentat, incendie...)
Procéder au contrôle en appliquant le cadre légal comprenant notamment la palpation de sécurité ou contrôle visuel des bagages, afin d'anticiper les risques, ou refuser l'accès des sites si nécessaire.
Effectuer les premiers gestes de secours,
en appliquant les techniques appropriées afin de faciliter l'intervention des secours tout en veillant à se protéger soi-même
Détecter les dysfonctionnements techniques et matériels en inspectant afin d'y remédier et de prévenir d'éventuels risques incendie,
Prévenir et réagir aux incendies en utilisant les procédures adaptées afin de répondre de façon appropriée à l'incident et à ses conséquences éventuelles notamment dans le cadre de l'assistance aux personnes et aux premiers secours,
Gérer le système de sécurité incendie, en exploitant ses données et informations, afin d'éviter les incidents et/ou intervenir en cas de problème
Gérer les conflits (notamment agression verbale) en adoptant une communication appropriée et un comportement adapté (notamment par des techniques verbales) afin de traiter efficacement la situation, en vue d'une sortie de crise
Mettre en place les mesures exceptionnelles de sécurité en cas de risque d'attentat en analysant des comportements potentiellement dangereux afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre
Identifier les profils types de terroristes (notamment Vigipirate) ou de leurs agissements selon le mode opératoire choisi (l'attentat aveugle, la prise d'otages, risques chimiques), en utilisant les techniques conseillées, dans le but de permettre une intervention des forces de police adaptée à la menace.
Analyser le danger détecté (notamment utilisation d'armes de poing ou d'explosifs), en appliquant le bon mode opératoire, afin de répondre efficacement à la situation identifiée,
Se protéger et protéger les autres en appliquant les procédures conseillées, afin de permettre une intervention sécurisée des forces de l'ordre.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de sécurité et de sûreté privée de toutes tailles - Événements de toute nature.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de prévention et de sécurité privée et incendie

Agent/e de prévention et de sécurité

Agent/e de prévention, de sécurité et d'événementiel

Agent/e de surveillance et de sécurité

Agent/e de surveillance et de sécurité privée

Agent/e de surveillance et de protection

Agent/e de prévention, de sécurité des manifestations événementielles

Agent/e de prévention, de sécurité des grands rassemblements

Agent/e de prévention et de sécurité des sites industriels Agent/e de prévention et de sécurité des sites commerciaux

Agent/e de prévention et de sécurité des sites culturels

Agent/e de prévention et de sécurité hospitalier

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéo protection

Art 75 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 instaurant le principe d'une carte professionnelle obligatoire pour les salariés exerçant une activité de sécurité privée ainsi.

Décret n°2009-137 du 9 février 2009 définissant les modalités d'obtention d'une carte.

Décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité

Décret n° 2012-870 du 10 juillet 2012 relatif au Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité.

Arrêté du 27 février 2017, relatif à la formation continue des agents privés de sécurité

Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

Arrêté du 28 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 631 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges · tension 2/5 (Faible) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 733
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit justifier d'une autorisation préalable d'entrée en formation, conformément au décret n° 2009-137 du 09 février 2009 relatif à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité et doit être capable de lire et écrire en français (Test B1).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Un représentant du centre de formation

2 professionnels externes de la sécurité privée en activité

Base légale

Date de décision	16/12/2020
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	37	0	95 %	—
2018	81	0	90 %	77 %
2017	25	0	88 %	84 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP28625

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38451

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://nouvelrformation.com/titre-v-a2ps-agent-de-prevention-et-de-securite/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35168/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	18
Parcours menés à terme	21
Taux d'achèvement	117 %
Période	02/2022 – 12/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	49
Montant total engagé	73 649 €
Coût moyen par dossier	1 503 €
Durée moyenne	184 h
Période	02/2021 – 11/2022
France compétences	88 %
France Travail	8 %
Reste à charge titulaire	3 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.